



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel/Fax : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

Procès-Verbal de validation

Consultation par voie électronique du 14.01.2021
des membres du Comité directeur

Avenant au règlement FFE C.S.O catégories Club et Amateur

Dans le cadre de la validation, par le Comité directeur, des avenants aux règlements de la F.F.E, les membres du Comité directeur ont été amenés à se prononcer, par vote électronique, sur l'avenant au règlement CSO Clubs et Amateurs 2021 proposé par la Commission CSO et porté à leur connaissance par le Président, par courriel du 14.01.2021.

L'avenant au règlement F.F.E CSO 2021 pour les catégories Club et Amateur tel qu'annexé au présent procès-verbal a été validé à la majorité des voix par les membres du Comité directeur.

Ont voté pour : 9 voix

*Mesdames Valérie GENTIEN, Odile KOMORNICKI, Céline LASBLEIZ, Sarah PELLETIER, Dominique ROESNER,
Messieurs Vincent FARDEAU, Jean-Luc BADDA DE POSDASALVA, Jean-Michel CARRE, Jean-François MEYER.*

A voté contre : -

S'est abstenu : -

N'ont pas répondu : 2 voix

Messieurs Bruno D'ARCANGELO et Renaud DEJEAN.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, la Secrétaire générale, et la Présidente de la Commission Secrétariat Général et Administration.

Marie Pierre CHAVANEL
Présidente
Commission Secrétariat Général
et Administration

Sarah PELLETIER
Secrétaire Générale

Vincent FARDEAU
Président

COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

AVENANT au REGLEMENT CSO FFE 2021 CATEGORIES CLUB ET AMATEUR

CHAMPIONNAT PROVINCIAL SUD C.S.O

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NORD C.S.O

CHAMPIONNAT TERRITORIAL de NOUVELLE-CALEDONIE C.S.O

Les concours de SAUT D'OBSTACLES en Nouvelle-Calédonie sont soumis aux Règlements 2021 de la FFE, s'y référer pour toute participation des cavaliers ou des chevaux.

Au calendrier 2021 sont prévus pour les championnats suivants :

1. CHAMPIONNAT PROVINCIAL SUD :

- . 7 concours CSO CLUB, dont tous les résultats seront pris en compte pour le Championnat Provincial Sud.
- . 6 concours de 2 jours CSO AMATEUR dont **les 10 meilleurs résultats** seront pris en compte pour le Championnat Provincial Sud.

2. CHAMPIONNAT PROVINCIAL NORD :

Voir avenants Nord

3. CHAMPIONNAT DE NOUVELLE-CALEDONIE

Voir le règlement complémentaire Championnat Territorial

I. NIVEAU DES EPREUVES ET PROGRAMME TYPE

a) Concours CLUB Province Sud

Obligation d'organiser dans la même journée :

1. CLUB 4 : Barèmes autorisés : A sans Chrono, Temps Différé, Barème Club.
2. CLUB 3
3. CLUB 3 Adultes 26 ans et +
4. CLUB 2
5. CLUB 1

Les épreuves peuvent être majorées si annoncées au programme.

Toutes les épreuves sont à un coefficient de 1.

Des épreuves spéciales, ne comptant pas pour le championnat provincial, peuvent être rajoutées à la convenance de l'organisateur.

b) Concours AMATEUR Province Sud

Obligation d'organiser dans la journée du samedi les épreuves suivantes

1. AMATEUR 3
2. OPEN MAJOR (+40 ans), ce niveau est ouvert aux cavaliers club (galop 4 minimum) et amateur. Le degré de difficulté est celui de l'AM 3.
3. AMATEUR 2
4. AMATEUR 1
5. AMATEUR ELITE
6. Préparatoire ou Préparatoire GP 0,90 peut être majorée si annoncée au programme
7. Préparatoire ou Préparatoire GP 1,00 peut être majorée si annoncée au programme
8. Préparatoire ou Préparatoire GP 1,10 peut être majorée si annoncée au programme

Obligation d'organiser dans la journée du dimanche les épreuves suivantes

1. Préparatoire ou Préparatoire GP 0,80 peut être majorée si annoncée au programme
2. Jeunes chevaux 5 ans B
3. Jeunes chevaux 5 ans A
4. Jeunes chevaux 6 ans B
5. Jeunes Chevaux 6 ans A
6. AMATEUR 3
7. OPEN MAJOR (+ 40 ans) ce niveau est ouvert aux cavaliers club (galop 4 minimum) et amateur. Le degré de difficulté est celui de l'AM3.
8. AMATEUR 2
9. AMATEUR 1
10. AMATEUR ELITE

Barèmes autorisés pour les épreuves du Championnat Provincial : Vitesse et Grand Prix.

Ces deux catégories de barème seront à coefficient 1.

Pour les jeunes chevaux se référer au règlement jeunes chevaux Nouvelle-Calédonie

Pour faire suite à la réforme du changement de date de l'âge administratif des chevaux en Nouvelle-Calédonie, les jeunes chevaux nés à partir du 1^{er} janvier 2017 ne sont pas autorisés à concourir en 2021.

Pour le nombre de participations autorisées, se référer au Règlement CSO FFE 2021

II. PARTICIPATION et ACCES

Conditions de qualification :

- Tous les cavaliers devront être titulaires de la licence compétition CLUB FFE de l'année en cours.
- Tous les chevaux seront engagés avec N° SIRE ou UPRA Equine NC.4.
- L'engagement est à 1 500 f cfp pour chaque inscription cavalier ou cheval et à 2 500 f cfp pour un engagement terrain.

Harnachements-Embouchures - Tenues : se référer au règlement CSO FFE 2021

III. QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS PROVINCIAUX de NOUVELLE CALEDONIE

a) Le Championnat provincial Sud CLUB

Chaque NIVEAU d'épreuve fera l'objet d'un classement sur l'année, n'y sont pas inclus les points obtenus lors du Championnat Territorial de Nouvelle-Calédonie.

Le cavalier ayant obtenu le total de points le plus important sur l'année dans un niveau d'épreuve comptant pour le Championnat provincial Sud sera déclaré champion de la province Sud 2021 de cette catégorie.

b) Le Championnat provincial Sud AMATEUR et OPEN MAJOR

Chaque niveau d'épreuve fera l'objet d'un classement **calculé à partir des dix meilleurs résultats d'épreuves du couple** sur l'année, n'y sont pas inclus les points obtenus lors du Championnat Territorial de Nouvelle-Calédonie.

Le couple ayant obtenu le total de points le plus important dans un niveau d'épreuve comptant pour le Championnat provincial Sud sera déclaré champion de la province Sud 2021 de cette catégorie.

Fermeture des épreuves pour les couples en fonction des performances, se référer au règlement de la FFE 2021 (art 4.1C).

La durée de validité d'une performance est basée sur l'année de concours, c'est-à-dire pour 2021 du 1^{er} février au 31 décembre.

Les règles de fermetures sont appliquées de façon automatique à partir de l'enregistrement des résultats.

Les cavaliers concernés par les règles de fermeture seront autorisés à prendre part aux épreuves qui leurs sont fermées sans prétendre à un classement : Hors Classement (art 6.3C du règlement général).

b) Le Championnat provincial Nord

Accès et participation au Championnat provincial Nord :

Chaque niveau d'épreuve fera l'objet d'un classement sur l'année, n'y sont pas inclus les points obtenus lors du championnat Territorial de Nouvelle-Calédonie.

Le cavalier ayant obtenu le total de points le plus important sur l'année dans un niveau d'épreuve sera déclaré champion de la province Nord de cette catégorie.

IV. Le CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE NOUVELLE-CALEDONIE

a) Accès et participation au Championnat Territorial

Il est accepté une participation par cavalier, le cheval peut doubler ou plus en accord avec le règlement FFE.

Les cavaliers hors classement dans un niveau d'épreuve ne sont pas autorisés à participer au championnat territorial de cette épreuve

CHAMPIONNAT TERRITORIAL de NOUVELLE-CALEDONIE CSO 2021 catégorie CLUB et AMATEUR

CLUB 4	AMATEUR 3
CLUB 3	OPEN MAJOR
CLUB 3 ADULTES	AMATEUR 2
CLUB 2	AMATEUR 1
CLUB 1	AMATEUR ELITE

Participation :

Pour participer au Championnat Territorial de Nouvelle-Calédonie **DIVISION CLUB**, les concurrents doivent attester d'au moins 2 parcours terminés dans le niveau d'épreuve choisi pour le Championnat Territorial. Parcours obligatoirement réalisés au cours des manches comptant pour les championnats provinciaux et ceci avant le début du Championnat Territorial de Nouvelle-Calédonie.

Pour participer au Championnat Territorial de Nouvelle-Calédonie **DIVISION AMATEUR** et **OPEN MAJOR** les cavaliers doivent attester d'au moins 4 parcours terminés, dont 2 dans le niveau d'épreuve choisi pour le championnat territorial.

Parcours obligatoirement effectués au cours d'une ou des manches comptant pour les championnats provinciaux et ceci avant le début du Championnat Territorial. Les épreuves préparatoires ainsi que les épreuves jeunes chevaux, d'une ou des manches comptant pour les championnats provinciaux entrent dans le décompte des parcours à réaliser par le cavalier.

Pour les jeunes chevaux se référer au Règlement Jeunes Chevaux de la Nouvelle-Calédonie.

Les concurrents ne peuvent participer qu'à un seul championnat.

V. RECOMPENSES

- Les 3 premiers classés au CHAMPIONNAT PROVINCIAL SUD de l'année dans chaque catégorie seront récompensés.
- Les 3 premiers classés au CHAMPIONNAT PROVINCIAL NORD de l'année dans chaque catégorie seront récompensés.
- Les 3 premiers classés au CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE NOUVELLE-CALEDONIE dans chaque catégorie seront récompensés.

VI. EPREUVES HORS CHAMPIONNAT DITES « GRAND PRIX »

Pour rappel, ces épreuves devront respecter les règlements FFE. Si des règlements spécifiques à ces épreuves sont fournis par les organisateurs, ils ne peuvent être que plus restrictifs que celui de la FFE.

(Exemple : on autorisera un organisateur qui souhaite avoir qu'un cheval par cavalier au lieu de trois dans une épreuve. On n'autorisera pas à un organisateur qui autoriserait la participation des 5 ans dans une épreuve à deux manches ou la participation de chevaux âgés de 6 ans dans une compétition de Derby si le niveau est amateur.)

Les officiels de compétitions de ces épreuves devront avoir le niveau de qualification requis pour officier lors de ces manifestations.

Le prix des engagements de ces épreuves est libre et fixé par l'organisateur. Il devra figurer sur le programme ainsi que le montant ou la nature des récompenses.

Tenue et Harnachement : même si ces épreuves sont ouvertes à plusieurs catégories, la tenue et le harnachement obligatoires sont définis par la hauteur de l'épreuve, si elle est égale ou supérieure à 95 cm, la tenue et le harnachement amateur sont obligatoires (Cf. règlement FFE).